



# Processus de transition à un autre niveau

Prise de décision relative à la progression de l'élève en fin d'année scolaire



Au terme de l'année scolaire, chaque enseignant doit faire état des progrès des élèves aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Voici le processus suivi :

**Si l'élève atteint ou dépasse la majorité des attentes liées au curriculum relatives à son niveau :**

- Il est **ACCEPTÉ** au niveau suivant. On dit alors qu'il « passe » au niveau supérieur.

**Si l'élève n'atteint pas la majorité des attentes liées au curriculum relatives à son niveau :**

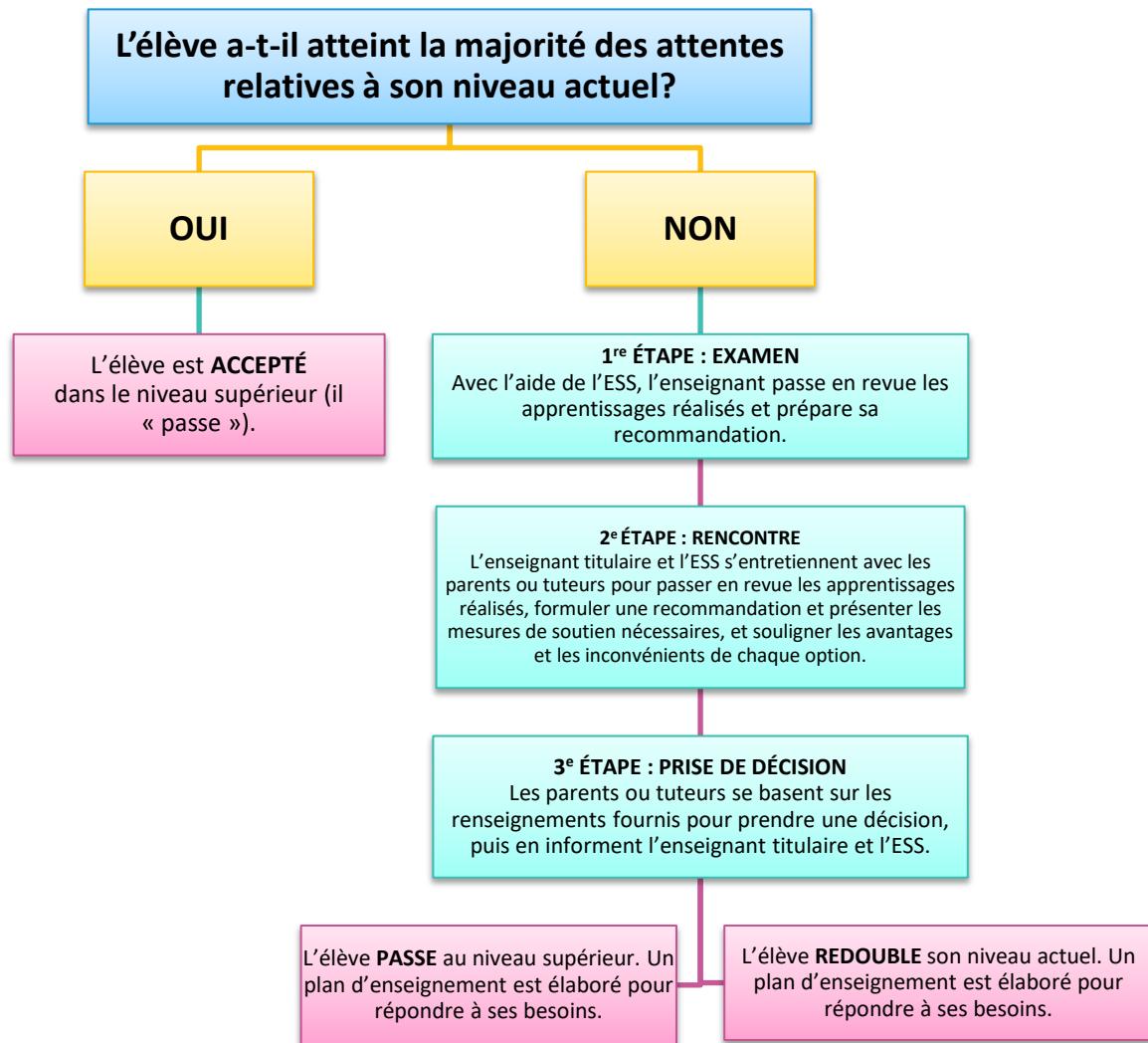
- L'enseignant titulaire en fait part aux parents ou aux tuteurs, puis avertit l'équipe de soutien scolaire (ESS). Composée du directeur, de l'enseignant de soutien aux programmes et de l'enseignant titulaire, l'ESS examine les apprentissages réalisés, ainsi que les forces et les besoins de l'élève concerné, et formule l'une des deux recommandations à l'intention des parents ou des tuteurs de l'élève, en mettant en lumière les avantages et les inconvénients propres à chaque décision :
  - L'élève **PASSE** au niveau supérieur, et un plan d'enseignement est élaboré pour établir la façon dont ses besoins seront pris en compte l'année suivante. C'est ce qu'on appelle le « **placement dans le groupe de pairs** ».

OU

- L'élève **REDOUBLE** son niveau actuel, et un plan d'enseignement est élaboré pour établir la façon dont ses besoins seront pris en compte dans ce même niveau (redoublé).
- L'enseignant titulaire et l'ESS s'entretiennent avec les parents ou tuteurs lors d'une rencontre visant à souligner les avantages et les inconvénients propres à chaque option, ainsi qu'à discuter du programme d'enseignement, des mesures de soutien et des interventions appropriés pour l'élève. L'ESS formulera ensuite sa recommandation et présentera ses arguments, y compris, entre autres, les preuves qui lui ont servi à tirer ses conclusions. Parmi les éléments à prendre en considération figurent notamment : le bien-être social, affectif, cognitif, biologique et psychologique de l'élève, ainsi que le programme d'enseignement, le soutien et les interventions nécessaires.

- Les parents ou tuteurs se basent sur ces renseignements pour prendre une décision éclairée, qu'ils communiquent ensuite à l'enseignant titulaire et qui est consignée dans le Formulaire de consentement éclairé à la transition à un autre niveau et programme d'enseignement.

Au terme de l'année scolaire, les éducateurs doivent effectuer un processus de transition à un autre niveau pour chacun de leurs élèves. Si un élève ne satisfait pas à la majorité des attentes liées au curriculum relatives à son niveau, l'équipe de soutien scolaire (ESS) intervient, dans le cadre d'un processus axé sur la collaboration. Composée du directeur, de l'enseignant de soutien aux programmes et de l'enseignant titulaire, l'ESS recommande de faire PASSER ou REDOUBLER l'élève. Ce processus peut comprendre une transition vers un programme d'enseignement MODIFIÉ ou INDIVIDUALISÉ.



## Pour en savoir plus

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
[www.ece.gov.nt.ca/fr](http://www.ece.gov.nt.ca/fr)